

Lettre et crise ouverte à l'ADAS Ce qu'en disent les collègues SUD

Cher-e-s collègues,

Le 6 décembre dernier, la section locale ADAS de Theix adressait une lettre ouverte au Conseil d'Administration de l'ADAS Nationale pour protester contre la mise en place d'une cotisation unique à 10€ faisant faire le grand saut aux plus bas salaires (de 3€ à 10€). La section locale pointait du doigt le caractère inéquitable de ce changement. *

Nous soutenons cette initiative en faveur d'un accès large et équitable aux activités et aides ADAS. Nous précisons au passage que le vote de cette mesure n'a pas été unanime au CA de l'ADAS, un tiers des votants, dont notre représentante SUD-Recherche, s'étant exprimé contre la cotisation à 10€.

Il nous semble important de vous rappeler la position que notre syndicat porte avec constance sur cette question et sur laquelle un large consensus peut exister avec les autres syndicats :

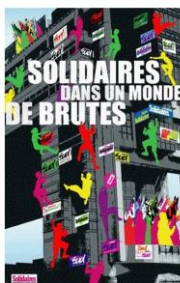
La seule cotisation qui trouve grâce à nos yeux est celle à 0 €.

Pour faire plus simple : pas de cotisation ! **

En effet l'ADAS est, par convention, gestionnaire d'environ la moitié du budget social de l'INRA, soit 2,24 millions d'Euros sur un total dépassant les 4,5 millions d'Euros (chiffres 2015). Comment admettre que ce budget social soit, pour la partie gérée par l'INRA, accessible d'emblée à tous les agents alors que, pour la moitié gérée par l'ADAS, il faille acquitter un droit d'entrée ? Ces budgets sont légitimement destinés à tous les agents !

Par ailleurs il est faux de penser que cette cotisation participe à abonder le budget de manière significative. Avec 63 000€ collectés par an (chiffres 2015) cela participe à moins de 3% des recettes, soit bien moins que la baisse de budget ADAS imposée essentiellement par la DG depuis plusieurs années. De plus l'argument de la simplification n'est pas recevable vu le temps et l'argent engagés pour percevoir et gérer ces cotisations.

Nous plaidons donc sans relâche pour que l'accès à l'ADAS soit de droit et sans cotisation, à l'instar de ce qui se pratique chez nos collègues du CNRS et de l'INSERM. Par ailleurs **nous défendons dans toutes les instances où nous siégeons l'indexation de ce budget social sur la masse salariale.**



Nous invitons chaque collègue à réfléchir à ce que doit être la finalité de l'ADAS, sans a priori sur la structure de l'association qui pourrait par exemple prendre la forme d'un CAES (Comité d'Action et d'Entraide Sociale), pour une action juste et efficace au service de tous les agents.

Les budgets sociaux, gérés par l'ADAS ou par l'INRA appartiennent aux agents, ce n'est pas la charité mais la possibilité pour de nombreux collègues d'amortir les chaos de la vie, partir en vacances ou accéder au sport et à la culture.

Voir aussi notre [expression lors de l'élection au CA en 2015](#)

* détail de ce changement « équitable » :

Cotisation 3€ portée à 10 € = +7€, Cotisation 6€ portée à 10 € = +4 €, Cotisation 8€ portée à 10 € = +2 €

** la loi de 1901 est claire sur le sujet : si l'usage perpétué par les statuts type est bien tenace, il n'est en **aucune manière obligatoire** de prévoir pour les adhérent/es le versement d'une cotisation à ce titre.